



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 30388

## Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur les problèmes et les difficultés qui sont rencontrées par les parents d'élèves ayant des enfants en petites sections lors de l'absence non remplacée de leur instituteur. En effet, dans la grande majorité des cas, les instituteurs ne sont pas remplacés lorsqu'ils partent en congé formation pour une journée ou plusieurs. Les demandes de congés formations sont déposées suffisamment longtemps à l'avance afin qu'elles permettent d'envisager le remplacement de l'instituteur manquant. Il lui demande de lui indiquer les dispositions qui seront prises à l'avenir afin que les instituteurs soient remplacés dans les meilleurs délais possibles en cas d'absence.

## Texte de la réponse

Pour l'année 1999, le nombre de postes offerts au concours externe de recrutement de professeurs des écoles est passé de 8 900 à 9 750 et les autorisations de recrutement sur les listes complémentaires des concours durant l'année scolaire 1999-2000 ont été portées à 4 000 pour pourvoir les vacances d'emplois. Ces décisions doivent permettre de résoudre les difficultés rencontrées l'an dernier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yann Galut](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30388

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3064

**Réponse publiée le :** 21 février 2000, page 1172